

LE MESSENGER DE TAHITI.

Journal Officiel des Etablissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES VENDREDIS A 3 HEURES DU SOIR

TE VEA NO TAHITI.

Muhana poe 18 teiepa 1874.

MATARIHI 23. — N° 38.

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance):
 Un an..... 18 fr.
 Six mois..... 10 »
 Trois mois..... 6 »
 En numéraire ou en coupons.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser
 à l'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

PRIX DES ANNONCES (en numéraire):
 Les 10 premières lettres..... 30 c. la ligne.
 Au-dessus de 10 lignes..... 25 »
 Les annonces renouvelées se paient à moitié du prix de la première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Traduction des arrêtés: portant défense à la golette Daniel Snow de naviguer sous le pavillon du Protectorat; — portant exclusion d'un sujet allemand de la colonie. — Avis administratif.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Travaux de la commission de surveillance de l'exposition permanente des colonies pendant le mois de mai 1874. — Nouvelle de mer: Naufrage de l'*Héranier*; arrivée de l'*Orna*; incendie du *Magat*. — Bulletin géographique: Préparatifs de l'Assemblée nationale; événement de Bassin, etc. — Le Châli. — Annonces hydrographiques. — Mouvement commercial. — Mouvements du port. — Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Arrêté portant défense à la golette Daniel Snow de naviguer sous le pavillon du Protectorat.

(V. pour le texte français le précédent numéro du *Messenger*.)

O vau, te Tomana no te mau fenua farani i Ocania, te Avaha o te Repupirahi i te mau fenua Tahiti.
 I te hio raa i te parau faate a te fahia auro poe piti, te tomanu no te pahi ra no Soudra, no te mahana 7 no me i mouri aenei, o tel faute mai i te vai ras te hon-pahi iti tira piti o tel haapee i te reva eremani i roto i te roto ra i Fasite i te Tuamotu).
 I te hio raa i te parau faate a te aenei no te Tuamotu no te mahana 5 no tauri, o tel faate, o taua pahi ra o te pahi tira piti ra o Daniel Snow, o te taata eremani ra o Peterson te matira e te fatu no taua pahi ra.
 I te hio raa e i te buti raa i te reva eremani au faiao taua pahi tira piti ra o Daniel Snow i te mau tita raa i tinau hio i te mau fenua i te parau faate no te faatere haere raa i rano a i te reva Tamara, e te au raa no te reira i faere hia i te mau faata i poe mai no te reira faate raa.
 I te hio atoa ran hoi, e a toru aenei matihati aore a telenei pahi i faepi fahon i tana mau parau, e no reira te faatere haere no raa mai te huru iti ore.
 I nia i te ani raa a te Orodonatere i te faaro hia te apoo raa a te hau,

UA FAATAA E TE FAATAA NEI :

IRAVA 1. Te faatere hia nei i te pahi tira piti ra o Daniel Snow, o Peterson te matira e te fatu, i te faatere haere i rano a i te reva Tomana.

E rave hia mai i telenei te mau parau atoa no te moana no taua pahi ra.

IRAVA 2. Ua haapea hia te Orodonatere e haamani telenei faatere raa, o te tomité hia i te mau vahi atoa e au ra, faate hia e aenei hia i roto i te Vea e i te vai ras parau a te hau.

Papeete, le 2 no teiepa 1874.

O: GILBERT-PIERRE.

Na te Tomana te Avaha no te Repupirahi:
 No te Orodonatere i moe e i te taua faatere.
 Te tomité faaro fono no te mau moana,
 LAHARU.

Arrêté portant exclusion de la colonie d'un sujet allemand.

(V. pour le texte français le précédent numéro du *Messenger*.)

O vau, te Tomana no te mau fenua farani i Ocania, te Avaha o te Repupirahi i te mau fenua Tahiti.
 I te hio raa i taua faatere no te tenei mahana, o tel faatere i te pahi tira piti ra o Daniel Snow, o Peterson te matira e te fatu, i faatere haere i rano a i te reva Tamara, no te huti e te haapea tira ore raa i te reva eremani.
 I te hio raa i te parau faate a te avaha no te Tuamotu, no te mahana 5 no tauri i mouri aenei, o tel faate e au rava taua tita raa o Peterson, e tana eremani, e tia i te Tuamotu, mai te faata atia i te reva tomanu moiti i te parau faate no te faatere i Farani, mai te faatere i te mau maia raa 'toa i te hau.
 I te hio raa i te reira mau rava, tel riro te huru e tel faiao i te mau matira raa e i te mana o te Hau Tamara faatere, e te tita raa i te faatere o taua hio.
 Mai te au i te maua taua e i taua hio mai i aia i'u e te faatere raa mai no te 27 no nite 1878, tel faatere hia mai no te mau fenua faatere i Ocania, e te mau fenua o te Hau Tamara e te parau faatere i te mau faatere hio no te 26 no tita raa 1869.
 I te hio raa i te taua 75 no tita raa taua maua raa, e oia 'toa hoi te irava 2 no te faatere raa o te fenua nei no te 10 no me 1872.
 I nia i te ani raa a te Orodonatere tel rava i te toro faatere hau no tui, e haamani i telenei faatere raa, o te tomité hia i te mau moana.

UA FAATAA E TE FAATAA NEI :

IRAVA 1. Te faatere hia nei te taua raa o Peterson, e tana eremani, e tia i te Tuamotu te parahi raa, i te mau fenua farani atoa i Ocania e i te mau fenua 'toa no te Hau Tamara.

Aore e motia no telenei taua raa.
 IRAVA 2. Ua haapea hia te Orodonatere, te rava i te toron faatere hau no tui, e haamani i telenei faatere raa, o te tomité hia i te mau moana.

vahi atoa e au ra, faate hia e aenei hia i roto i te Vea e i te vai ras parau a te hau.

Papeete, le 2 no teiepa 1874.

O: GILBERT-PIERRE.

Na te Tomana te Avaha no te Repupirahi:
 No te Orodonatere i moe e i te taua faatere.
 Te tomité faaro fono no te mau moana,
 LAHARU.

AVIS ADMINISTRATIF

Service des Contributions.

Le public est prévenu que le service des contributions exigera à l'avenir l'observation ponctuelle des prescriptions de l'article 3 de l'arrêté local du 27 août 1847, concernant les dénominations dans les actes publics des poids et mesures établis en France.

En conséquence, MM. les négociants, capitaines et tous autres intéressés sont invités à vouloir bien ne porter dans leurs déclarations, manifestes ou toutes pièces quelconques produites au service des contributions, que les poids et mesures en usage en France et qui sont eux légalement prescrits pour les Etablissements français de l'Océanie et les Etablissements du Protectorat.

3-1

PARTIE NON OFFICIELLE

Compte rendu des travaux de la commission de surveillance de l'exposition permanente des colonies pendant le mois de mai 1874.

Suivant les récentes expériences faites par la société de Saint-Gobin sur des os de morue pulvérisés provenant de nos pêcheries de Saint-Pierre et Miquelon, on a reconnu que ces débris pouvaient être employés avec grand avantage comme matières fertilisantes; mais les quantités qu'on peut s'en procurer sur les grèves, où ils sont abandonnés par les pêcheurs, ne seraient pas assez considérables pour faire la base d'un grand commerce; la commission a donc recherché les moyens d'y joindre les autres résidus de la pêche.

Déjà, en 1851, M. Demolon jeune a fondé, dans l'anse de Korpon, à la pointe Nord de Terre-Neuve et près du détroit de Belle-Ile, un établissement où ces débris étaient cuits, séchés après extraction de l'huile et pulvérisés.

M. Fyvet a décrit, dans le tome 2^e de son ouvrage sur la chimie industrielle, tous les détails relatifs à cette entreprise qui paraissait devoir donner d'assez beaux bénéfices, lorsque l'affaire fut rachetée par une compagnie qui ne lui donna pas de suite.

Depuis cette époque, la même idée a été reprise en Norvège, et les demandes toujours croissantes d'engrais ont pu être comblées en sorte que l'Allemagne adresse à ce pays tend à donner à ce commerce une grande importance.

Nos pêcheurs de Saint-Pierre et Miquelon rejettent aujourd'hui à la mer les viscères, l'arête médiane ou raquette et la plus grande partie des têtes de morue; ce qui livrent annuellement au commerce de 7 à 8 millions de kilogrammes de poisson préparé, et on estime que 800 kilogrammes de ce dernier donnent 1,000 kilogrammes de débris; il en résulte donc une perte énorme.

Il est peu probable qu'on puisse obtenir des pêcheurs de haute mer qu'ils conservent ces débris qui seraient si utiles à l'agriculture, et on ne peut guère compter pour le moment que sur ceux de la pêche locale, c'est-à-dire sur 2,000 tonnes environ.

Peut-être sera-t-il possible de retrouver, dans les magasins de la Société maritime, les anciens appareils de séchage de M. Demolon, appareils qui ne consommait, par jour de chauffe, que 100 kilogrammes de charbon de terre; en attendant, on étudie s'il est possible de morue ne pourrissent pas être envoyés en France séchés et pressés; les navires basquais, qui n'ont guère, après la pêche, qu'à repaquer les équipages, feraient probablement le transport de ces engrais à des conditions avantageuses, et on trouverait, dans leur préparation, l'utilisation des vieux sels ayant servi à la cuisson des capelans, harengs et écrevisses employées comme appât. On pourrait faire servir au même usage, après combustion par l'appareil automatique Moreau, la tourbe très-abondante aux îles Saint-Pierre et Miquelon.

La commission s'est pas perdue de vue la recherche de la meilleure machine à préparer les fibres de ramie; M. Gabriel Hugon (73, Great Tower-street, London, E. C.), représentant pour l'Angleterre et l'Inde de la maison américaine Lahrie et Berthet, M. Sanson (à St-Ovère, près Roubaix) représentant pour la France et ses colonies, ont donné à ce sujet les plans et les explications les plus détaillées; mais comme d'un signal, d'autre part, quelques systèmes également bons, entre autres celui de MM. Gies et Co, d'Edimbourg, il paraît préférable d'attendre, pour se former une opinion, le concours de machines à ramie qui doit avoir lieu à Londres, en octobre 1874, et la décision du jury spécial nommé à cette occasion.

La commission s'occupe également de donner du développement à la fabrication de l'azoteurite Moreau, dont un premier spécimen, envoyé à la Chambre d'agriculture de la Réunion, a donné les résultats les plus satisfaisants; elle s'est entendue, à cet effet, avec M. Salleron, mécanicien (24, rue Pavée, au Marais), et avec l'inven-

pour l'enseignement de chimie à l'école d'agriculture de Rouen), et va être suivie d'une instruction qui paraîtra dans le numéro prochain de la Revue. Elle se, en même temps, demandée à M. Houzeau de Behéme les moyens de construire un appareil à peu près semblable pour le dosage de l'acide phosphorique des engrais.

Également préoccupée des intérêts de la science, la commission a confié à MM. Gallois et Hardy l'étude d'une écorce dont les Fijoups, habitants de la basse Sténagambie, se servent pour composer leurs bâches.

On connaît les beaux travaux de M. Claude Bernard sur le cancre et sur son application au traitement du diabète; de M. Gustave Mann, sur le phlogistoma-vénéreux, poison d'épave du Vieux Calabar, si utilement employé aujourd'hui par les oculistes pour combattre les effets de la belladone; du docteur E. Peikman, sur l'onyx du Galon (strophantus, poison du cœur), trois fois plus forte que la digitale; ces mêmes travaux sont maintenant presque toutes dans la commerce et après avoir été primitivement un simple objet de curiosité scientifique, sont devenues des médicaments d'une grande valeur; les études de ce genre offrent donc un intérêt particulier.

Selon MM. Gallois et Hardy, l'injection sous la peau de l'extrémité d'écorce d'erythrophloeum-aumense (bourreau ou matricone), produit une profonde altération des globules du sang et donne assez promptement la mort par asphyxie; la poudre de l'écorce est, en outre, un violent stérilisateur.

Pendant que ces savants continuent leurs expériences, la commission supérieure fait l'envoi dans les musées de l'Exposition des collections aussi complètes que possible de produits coloniaux pour l'école professionnelle des frères de Lille et pour le musée d'Annecy. Déjà l'école de commerce de Lyon a reçu un envoi de plus de mille échantillons destinés à servir de types à l'enseignement; cette mesure sera successivement doublée par l'envoi de produits du même genre, de manière à vulgariser autant que possible la connaissance des ressources, trop ignorées jusqu'à ce jour, que possèdent nos colonies.

La commission supérieure commence à être activement secondée par les comités coloniaux, parmi lesquels on peut citer en première ligne ceux de la Réunion et de la Martinique.

Le comité de Saint-Denis a envoyé un travail complet sur les gisements des cavernes de Saint-Gilles, et s'occupe de l'établissement d'une exposition locale et de stations agronomiques; il a mis, en outre, à l'ordre du jour, l'étude d'une nouvelle méthode de traitement des canins à suer par la macération, de la restriction des bagages aux terres épuisées, et de la question du combustible à lui substituer. Il est à espérer que la proximité de l'Australie et la possibilité d'y trouver des huiles à bon marché, tout en y plaçant avantageusement des sucrs, faciliteront beaucoup la réalisation de ce projet, qui paraîtrait devoir donner un rendement minimum de 25 p. 0/0 en sus de celui obtenu par le système des moulins.

C'est encore à un membre du comité de la Réunion, à M. Deltel, pharmacien de 1^{re} classe de la marine, qu'on doit le traité de culture et de préparation de la vanille que la commission supérieure fait éditer, en ce moment, pour l'usage des colonies.

De son côté, le comité de Guyane étudie les moyens de mettre en œuvre les immenses quantités de matières oléagineuses que recèlent les forêts de la Guyane et de fonder une exposition permanente.

Enfin au Sénégal, à Tahiti, aux îles Saint-Pierre et Miquelon, dans presque tous nos établissements d'outre-mer, les comités commencent à fonctionner et à préoccuper du développement des ressources locales; la commission espère donc que les colonies lui présenteront chaque jour davantage la coopération qu'elles ont tant d'intérêt à lui continuer.

Nouvelles de mer.

L'avis *Hermite*, parti de Tahiti le 1^{er} juin dernier pour les Navigateurs et la Nouvelle-Calédonie, s'est échoué le 29 du même mois à l'entrée de la passe de l'une des îles Wallis. Le *Moniteur de la Nouvelle-Calédonie* du 5 août donne sur ce sinistre les détails suivants :

« Le 30 juillet, le navire allemand le *San Francisco* a mouillé sur rade de Nouméa, ayant à son bord 66 personnes de l'équipage de l'avis *Hermite*, sous le commandement de M. l'enseigne du vaisseau Boissac.

« L'*Hermite*, attaché à la division navale de l'Océan Pacifique, se rendant de Tahiti à Nouméa en faisant le tour des îles, s'est échoué, le 29 juin, sur les récifs, à l'entrée de la passe de Hont-Kolou (îles Wallis). A l'exception de deux hommes qui se sont sauvés, tout l'équipage a pu atteindre l'île Nakata; il reste encore sur cet îlot 80 hommes qui, sous le commandement de M. le capitaine de frégate Miet, commandant le *San Francisco*, attendent un sauvetage du matériel. Le 30 juillet, au départ du *San Francisco*, tout le personnel était en bonne santé et bien approvisionné de vivres.

« Le transport l'*Orne*, dans son voyage de retour, touchera aux Wallis pour prendre et repartir le reste de l'équipage de l'*Hermite*. »

Au moment où nous mettons sous presse (aujourd'hui, à 7 h. du matin), le transport *Orne* entre dans le port de Papeete.

La nouvelle de l'incendie en mer du navire américain *Mogul* est parvenue à Papeete par la goélette *Greyhound*, arrivée samedi dernier de San Francisco, après une relâche à Taïo-hae. On nous communique sur ce sinistre les détails suivants :

L'incendie s'est déclaré à environ 1,500 milles des îles Marquises, sur 12° 21' de latitude et 115° 53' de longitude Ouest. C'est le 1^{er} août seulement que le capitaine, remarquant une exhalaison désagréable, a soupçonné que quelque chose d'inolable couvait à son bord. Cette mauvaise odeur alla toujours en augmentant jusqu'à 7 août, jour où le gaz et la fumée devinrent enfin insupportables. Cependant du premier jusqu'au dernier moment de la découverte, on avait fait toutes les recherches pour arriver au foyer du mal, mais tous les efforts étaient restés infructueux. Aussi, dans l'après-midi même

du 7, le capitaine jugea-il opportun de réunir les hommes de son équipage et de leur déclarer que, comme le feu était infiniment à bord, et qu'il était impossible de prévoir le moment où les flammes feraient irruption, il avait résolu d'abandonner le navire. Il mit ce projet aux voix; deux hommes seulement élevèrent à l'encontre, disant qu'il valait mieux rester à bord que de s'exposer, et pleuraient, pendant 1,400 à 1,500 milles, dans de frêles embarcations. Néanmoins ils finirent pas se ranger à l'opinion de la majorité, et tout étant prêt, à 4 h. 1/2, on lança trois canots à la mer. Avant de quitter le navire, on eut la précaution, conformément aux règlements maritimes en pareil cas, d'y placer deux feux, l'un à son avant, l'autre à son arrière.

Les trois embarcations étaient lourdement chargées. Le canot du capitaine à son bord avait pris moins de 13 hommes; ceux du second et du maître en contenait chacun 7, en tout 37 personnes, et l'on était muni d'eau et de provisions pour trente jours au moins. On convint de se rendre à Resolution Bay. Dès la première nuit de leur départ, les canots se perdirent de vue. Cette même nuit, alors qu'ils étaient, encore à portée du navire abandonné, les naufragés purent voir les flammes éclater et s'élever sur les mâts et le gréement comme autant de démons déchaînés. C'était un lamentable spectacle pour eux, et cependant ils ne pouvaient en détacher leurs regards. Enfin une explosion terrible fut entendue par quelques-uns des matelots, et l'on suppose que le navire coula peu après.

Et maintenant commençons la lutte pour l'existence. Un voyage de 1,400 milles dans une embarcation ouverte est bien propre à faire méconnaître l'homme le plus éprouvé. En fait, cette fois encore favoris les audacieux. Le canot arriva à Resolution Bay, il y eut deux jours après avoir quitté le *Mogul*; le second y parvint en 12 jours, tandis que le 1^{er} jour voyait arriver le maître au rendez-vous. Ce dernier avait été rencontré par la goélette *Eugénie*, qui le prit à son bord. Aucun accident n'est arrivé durant cette aventureuse traversée. Ce résultat a vraiment de quoi surprendre. Lorsque tous ces hommes se virent encore une fois réunis à terre amis et saufs, ils ne purent résister à un accès d'émotion, et leur cœur se fonda en ferventes actions de grâces.

Les naufragés ont été humanement accueillis par les natifs de Resolution Bay. Ils se rendirent ensuite à Nukivahi, où les autorités françaises leur firent donner toute l'assistance possible. Le capitaine et les hommes de son équipage ne tarissent pas d'éloges envers le résident à Taïo-hae pour sa courtoisie et son hospitalité.

Le trois-mâts *Mogul*, de Boston, jaugeait 1,365 tonneaux. Son capitaine, M. William Freeman, en avait tout dernièrement refusé 85,000 dollars à Liverpool. On suppose qu'il est assuré pour 60,000 dollars. Sa construction remonte à quatre ans seulement. Le *Mogul* était classé parmi l'un des plus beaux navires à flot. Il comptait 107 jours de mer au moment de son désastre. Son chargement se composait de charbon et de fer, et il se rendait à San Francisco. On croit que l'incendie a été déterminé par l'insuffisamment graduel du charbon, produisant à un certain point, ce qu'on appelle une combustion spontanée.

Le capitaine et l'équipage du *Mogul* sont actuellement à Papeete, où ils reçoivent de la part du conseil des États-Unis tous les soins que leur intéressante situation réclame. Ils partiront pour San Francisco à la première occasion qu'ils offriront de les rapatrier.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

Le *Moniteur de la Nouvelle-Calédonie* du 5 août, qui nous est parvenu par le *Ferdinand de Lesseps*, contient les dépêches télégraphiques suivantes, extraites du *Morning Herald* de Sydney :

« Paris, 25 juillet. — Après une discussion longue et excitante, dans laquelle le gouvernement s'est prononcé contre le centre gauche, le projet de loi constitutionnelle a été rejeté par 374 voix contre 313. Une proposition pour la dissolution de l'Assemblée a aussi été rejetée par 369 voix contre 340. L'Assemblée a décidé à une majorité de 395 voix contre 308 que la question constitutionnelle serait renvoyée à la prochaine session. L'Assemblée nationale est prorogée, et le budget sera présenté à la rentrée.

« Londres, 20 juillet. — Le prêtre arrêté à Kissington comme suspect de complicité avec l'assassin, du prince de Bismarck a été remis en liberté.

« Londres, 23 juillet. — Plusieurs sociétés catholiques (cercles) de Berlin ont été fermées par la police. »

Bazaine s'est évadé du fort de l'île Sainte-Marguerite où il était prisonnier. Un journal de San Francisco du 13 août, apporté par le *Greyhound*, publie à ce sujet les dépêches télégraphiques qui suivent :

« Londres, 12 août. — Voici quelques détails sur la fuite de Bazaine. L'appartement qu'il occupait à l'île Sainte-Marguerite ouvre sur une terrasse baignée au bord d'un rocher surplombant la mer. Une sentinelle était placée sur cette terrasse avec ordre de veiller sur tous les mouvements du prisonnier. Pendant la soirée du dimanche, Bazaine s'est promené sur la terrasse avec le colonel Villette, son aide-de-camp. A dix heures, il s'est retiré comme d'habitude, en apparence pour se coucher, mais avant le jour il avait quitté le fort. Il doit avoir traversé la terrasse au milieu de la nuit, en évitant la sentinelle chargée de garder le bord du précipice, d'où, au moyen d'une corde à nœuds, il est descendu dans la mer. Il a évidemment glissé dans la descente, et s'est écorché les mains, car la corde porte des marques de sang dans plusieurs endroits.

Au-dessous du précipice, dans un bateau noir, se trouvaient M. Bazaine et un parent, qui ont reçu le prisonnier comme il atteignait l'eau. M^{re} Bazaine a pris elle-même les rames, et le bateau a été dirigé vers un vapeur qui croissait dans le voisinage de l'île de la veille et à bord duquel le fugitif et ses compagnons ont été reçus sans accident. On pense que Bazaine a dû débarquer à Gènes, le navire ayant fait route dans cette direction. La première nouvelle de cette évvasion est arrivée à Gènes, le point le plus rapproché de la côte. Immédiatement les magistrats ont envoyé dans toutes les directions à la recherche de Bazaine. La nouvelle a créé à Marseille la plus grande sensation. Une enquête est commencée. Le colonel Villette, qui se promenait avec le prisonnier le soir même de la fuite, a été arrêté et mis en prison. Le commandant du fort est

au général Lemaire a été envoyé sur les lieux pour verbaliser.

Madrid, 26 juin. — On dit que Bazaine a débarqué à San Rolo et qu'il s'est dirigé sur le fort de Turin. On lui a pris le chemin de fer pour le rendre à Bayona, où il est arrivé à sept heures mardi matin. On croit que la route trouvée sur la falaise à l'île Sainte-Marguerite a été placée dans le but de donner le change à l'ennemi. On croit que le prisonnier s'est échappé. Il est question d'envoyer sur les gardiens. La sentinelle était retirée de la terrasse chaque nuit à cinq heures; dès qu'il faisait jour on ne considérait pas la surveillance comme nécessaire. Deux soldats appartenant à la garnison du fort jurent qu'ils ont vu le maréchal à la terrasse à cinq heures et demie lundi matin. On prétend que le maréchal a été arrêté à Bayona et qu'il y a mis quelques semaines de plus. Cette fuite serait entièrement l'œuvre de M^{re} Bazaine. Le prisonnier refusait d'abord de s'évader, mais ébahi à obtenir quelque adoucissement à sa peine, il a fini par céder. Il est parti de l'île à bord du yacht *Baron Riccardi*, appartenant à une compagnie française. Bazaine a refusé pour sa fuite l'emploi d'une compagnie française. Il était accompagné par sa femme et son frère. On ne connaît pas encore le lieu de son refuge. Quelques personnes disent qu'il est en Espagne. Les domestiques du fort de l'île Sainte-Marguerite ont été arrêtés. — Le *Journal des Débats* soutient que le crime pour lequel Bazaine a été condamné est le coup de l'exécution, et que la France doit demander que cette mesure lui soit appliquée.

(Suite des dépêches extraites du *Courrier de San Francisco* et reçues par le *Mercure*.)

ANGLETERRE.

Londres, 20 juin. — Le *Pall Mall Gazette* dit que le succès du Congrès pour l'ail internationale, qui s'est tenu à Bruxelles, est très douteux. Les gouvernements d'Angleterre, de France et d'Autriche évaluent beaucoup d'objections, et la Suisse ne lui prête qu'un faible appui.

Londres, 21 juin. — Une grande démonstration de sympathie pour les ouvriers des campagnes actuellement sans travail a eu lieu hier à Manchester. Les agriculteurs de l'Union, au nombre de 35,000, ont fait une procession dans les principales rues. Il y a eu ensuite une grande réunion à Pomona Gardens où plus de cinquante mille personnes étaient présentes. La grève des mineurs de Cleveland, Yorkshire, dans laquelle plus de dix mille hommes étaient engagés, s'est terminée par la victoire de la diminution de 12 p. 100 sur les gages payés par les maîtres.

Londres, 22 juin. — Le câble brésilien a été posé avec succès, et Londres est maintenant en communication télégraphique avec le Brésil. Le télégramme suivant a été reçu aujourd'hui par les directeurs de la Compagnie : Pernambuco, 23 juin. — Le câble est en ordre et sera ouvert au public demain.

Londres, 25 juin. — Aujourd'hui, dans la Chambre des Communes, le capitaine Bailey Cochrane a présenté une résolution demandant l'intervention du gouvernement pour une réforme judiciaire en Egypte, parce que l'Angleterre est profondément intéressée dans la navigation non interrompue du canal de Suez. Bourke, sous-secrétaire des affaires étrangères, a dit que le principal obstacle à une telle réforme était la France, qui ne voulait pas perdre la position qu'elle a acquise en Egypte. Si elle persistait dans son refus de se conformer aux intentions des autres Puissances, le seul moyen qui resterait serait d'agir sans elle.

Londres, 4 juillet. — Le *Correspondent* partira le 27 courant pour visiter le câble de la Compagnie anglaise américaine entre l'Irlande et Terre-Neuve.

Londres, 16 juillet. — La cour d'amirauté a accordé aux propriétaires du steamer *Spray* 97,000 dollars et à Barry et Auburn 35,000 dollars comme dédommagement pour avoir renoué l'Amérique. On dit que le Congrès international de Bruxelles, après s'être formé et organisé, nommera des commissions et suspendra les séances générales. Le baron de Jomini, représentant de la Russie au Congrès, sera probablement nommé président.

Londres, 17 juillet. — Le comte de Carnarvon, secrétaire des colonies, a dit aujourd'hui dans la Chambre des Lords que le gouvernement de Sa Majesté était prêt à accepter la cession des îles Fidji, si cette cession était faite sans condition, mais que les conditions proposées par les îles étaient inacceptables. Le gouvernement de la Nouvelle Galles du Sud a reçu des instructions pour soumettre l'opinion du gouvernement sur ce sujet au roi et aux habitants des îles Fidji.

Londres, 20 juillet. — Le comte Schouvaloff a été nommé ambassadeur de Russie en Angleterre.

ESPAGNE.

Madrid, 23 juin. — Castellar et Marteno ont eu hier une longue conférence au sujet de la fusion des républicains et des radicaux. Ceux-ci demandent comme condition l'élection du général Serrano.

Madrid, 24 juin. — Les carlistes ont attaqué Serrano lui-même, et la garnison, pour éviter l'incendie de la place, s'est retirée.

Bayonne, 26 juin. — Les carlistes disent qu'ils ont levé le siège de Figueras, près la frontière française. Don Carlos dirige lui-même les opérations.

Madrid, 28 juin. — Les dépêches reçues par le gouvernement ce matin apprennent la nouvelle que le maréchal Concha a été tué hier dans l'attaque des retranchements carlistes à Maïra, près d'Estella. Lorsque les troupes ont appris la mort de leur commandant, elles ont repris en bon ordre leurs premières positions et n'ont laissé aucun troupé entre les mains de l'ennemi. Le commandement de l'armée va être pris par le général Zabala, président du conseil et ministre de la guerre.

Madrid, 29 juin. — Les dépêches officielles portent à 1,500 hommes les pertes républicaines dans le combat devant Estella. Le général Concha, après avoir pris Alabanza, a marché directement sur Estella. Il a traversé les collines menant à Maïra, derrière des retranchements, et il ordonna une charge générale. Il se plaça lui-même à la tête de ses troupes; c'est alors qu'il reçut en pleine poitrine une balle qui le renversa de cheval; quelques secondes après, il était mort. Le général Echagüe prit le commandement et ordonna l'arrestation de l'armée sur l'assaut de Maïra. Serrano vient d'arriver. Dix-huit pièces de canon ont été envoyées à l'armée du Nord, et le gouvernement organise cinquante bataillons. L'esprit de l'armée est très bon et une grande résolution existe à Madrid. Outre

le maréchal Concha, un brigadier-général et deux officiers d'état-major ont été tués. Le général Martinez Campos commande l'armée du Nord jusqu'à l'arrivée du général Zabala. Toute l'armée s'est retirée à Serin, située à mille milles d'Estella.

Bayonne, 30 juin. — Don Carlos est arrivé avec sa femme à Estella, où ils ont été reçus avec enthousiasme.

Madrid, 2 juillet. — Les landwehrs du général Concha ont eu lieu aujourd'hui. La cérémonie était imposante et la foule immense sur le passage du cortège. Le maréchal Serrano et tout le cabinet assistaient le cortège.

Bayonne, 3 juillet. — Don Carlos a fixé sa résidence à Tolosa. Le général Trinitary a été révoqué du service carliste parce qu'il n'a pas défendu le passage de l'Ebre et ainsi causé la déroute des royalistes à Gandesa. Les carlistes marchent sur Bilbao.

Madrid, 5 juillet. — Le général Zabala a pris le commandement des troupes de l'armée du Nord et les a passées en revue. Il a invité ses officiers qu'il venait pour combattre les insurgés, sans tenir compte d'anciennes sympathies et opinions politiques, tant que dureraient le conflit.

Madrid, 6 juillet. — Le pape n'a pas répondu aux félicitations du capitaine général de l'armée espagnole sur l'anniversaire de son élévation au pontificat.

Madrid, 8 juillet. — L'armée républicaine a été réorganisée. Elle est divisée en deux corps — le premier, sous les ordres du général Moriones, opérera en Navarre, et le second, sous les ordres de Ceballos, surveillera l'Ebre. La force de l'armée combattue dépasse 30,000 hommes, avec 73 canons. Le quartier-général est à Talavera.

Madrid, 16 juillet. — Les carlistes ont abandonné le siège de Puycedra après un second assaut dans lequel ils ont été repoussés. — Les carlistes assiégeant Guenca ont occupé les maisons dans les faubourgs de la ville. Les efforts pour les républicains sont arrivés de Madrid et la ville va être énergiquement défendue. Le maréchal Serrano a retardé son voyage à Logrono jusqu'à ce que les carlistes aient été chassés de Guenca.

Madrid, 19 juillet. — Les décrets ont été publiés proclamant l'Espagne entière en état de siège, séquestrant les biens des carlistes, dont les propriétaires sont responsables des dommages causés, à accorder aux parents des républicains massacrés, et créant une force de 125,000 hommes. Le gouvernement a donné les ordres les plus formels de ne point fusiller les prisonniers comme représailles des atrocités carlistes.

Madrid, 20 juillet. — Une proclamation a été faite, comme complément du décret établissant l'état de siège. Elle déclare que les accusations de révolte ou de conspiration contre l'Etat seront jugées par la cour martiale, et que la peine de mort sera infligée aux personnes convaincues de destruction des chemins de fer ou des télégraphes.

Londres, 30 juillet. — Une dépêche carliste de Bayonne dit que Don Alfonso est entré dans Guenca le 16 et a frappé la ville d'une contribution de 32,000 dollars. Deux mille hommes de la garnison ont été faits prisonniers.

Le choral.

On trouve dans le *Journal la Science pour tous* un article du docteur Lissoude, qui mérite d'être reproduit à cause de l'intérêt qu'il peut avoir pour un grand nombre de lecteurs :

Depuis quelque temps, dit le docteur Lissoude, les journaux de médecine et recueils scientifiques entretiennent leurs lecteurs des propriétés véritablement curieuses du chloral, ce produit si nouvellement introduit dans la pratique médicale par O. Liebreich, et proposé depuis par M. Follet, pharmacien à Paris, qui en a entrepris la fabrication sur une vaste échelle.

Les observations se multiplient en France, en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, enfin un peu partout, et de l'ensemble de ces travaux il résulte, à n'en plus douter, que la récente découverte de ce produit est un fait qui fera époque dans les annales de la science. Un philosophe stoïcien, dans un moment de morgue fantaisiste, s'écria : « Bouleux, tu n'es qu'un mot ! » Ces paroles, qui n'étaient à cette époque qu'une amère raillerie à l'adresse de l'homme souffrant, semblent à peu près justifiées aujourd'hui. En effet, on peut dire que, grâce au chloral, l'homme vient de remporter une grande victoire sur la douleur.

Le chloral ne s'emploie guère qu'à l'état de sirop; c'est du reste avec le sirop de chloral de M. Follet que nous avons toujours agi, et nous devons à la vérité de constater que ce produit a toujours été fidèle entre nos mains. Nous faisons cette remarque parce qu'il nous est arrivé de rencontrer du chloral si impur que nous n'aurions pas osé l'administrer à un malade.

Jusqu'ici on n'a pas reconnu que le chloral fut le spécifique d'aucune maladie; ce curieux produit semble dire : Je n'ai pas la prétention de guérir, mais j'engourdis la douleur en dormant le sommeil. Et en effet le chloral n'agit guère qu'en calmant la douleur et en procurant un sommeil paisible de quelques heures. C'est à ce titre qu'on l'emploie avec tant de succès contre les violentes douleurs de la goutte, du rhumatisme, des névralgies, contre la migraine, la migraine, l'esthme, contre l'insomnie occasionnée par une douleur vive quelle qu'elle soit, ou par des préoccupations morales. Somme toute, *calme et apaisement de la douleur*, telle est, en morale, la devise du chloral, et peu de devises sont aussi bien justifiées. Dix-neuf fois sur vingt, en effet, le chloral donne au malade un repos de quelques heures, qui relèvera ses forces et son courage et lui permettra de mieux supporter les souffrances du lendemain jusqu'à ce que vienne l'heure de la guérison.

Souvent même, alors qu'il ne s'agit pas de lésions organiques, mais seulement d'une souffrance provenant d'un ébranlement nerveux, comme par exemple dans le cas des névralgies, la sédation momentanée apportée au chloral procure au malade un soulagement si agréable qu'il ne se cherche plus à retrouver sa douleur.

Nous pourrions relever bien des faits à l'appui de cette affirmation; nous citerons seulement l'observation suivante, qui nous semble des plus concluantes :

« M. C., employé dans une maison de commerce, est sujet à des maux de dents violents qui, chaque fois, durent deux ou trois jours et empêchent tout sommeil. Le 5 janvier dernier, il fut pris d'une crise violente, et ne put dormir un seul instant la nuit suivante. Le 6 au soir, les souffrances étaient cruelles. Au moment de se coucher, il prit deux cuillerées à bouche de sirop de chloral de Follet. Un quart d'heure après, il s'endormit; le cauchemar dura environ huit heures, et au réveil la douleur avait disparu. »

